

L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives

Déclaration du groupe CFDT

Les activités physiques et sportives ne sont pas seulement bénéfiques à la santé de celles et ceux qui les pratiquent. Elles participent de la vie sociale, économique et environnementale, et contribuent à la cohésion de notre société.

Pour la CFDT, l'accès à l'activité sportive doit donc devenir universel, sans exclusion économique, sociale ou culturelle : une offre adaptée, de proximité, donc territorialisée. C'est pourquoi la CFDT approuve de préconiser le renforcement des moyens dédiés, d'élaborer des projets sportifs de territoire, de mieux s'informer des besoins de la population en améliorant la connaissance statistique et son traitement.

Renforcer la formation des encadrantes et encadrants dans les clubs, celle des enseignantes et enseignants, pour un meilleur accompagnement, plus individualisé, de la population à tous les âges de la vie, dégager du temps sportif pour les étudiantes et étudiants, faciliter la pratique sportive sur le lieu de travail, ou durant les trajets pendulaires, lutter contre les stéréotypes et élaborer des budgets « genrés », sont des actions que la CFDT encourage. Elles peuvent aider chacune et chacun dans son épanouissement personnel et collectif, et contribuer à augmenter sensiblement le nombre de pratiquantes et pratiquants.

Notons d'ailleurs qu'une telle évolution s'inscrit parfaitement dans le cadre de la construction d'une société du développement durable que le CESE appelle de ses vœux.

Pratiquer une activité physique choisie et appréciée participe donc d'une qualité de vie que nous souhaitons étendre au plus grand nombre. Si les préconisations de l'avis ont cet objectif, elles n'offrent guère de solutions simples à mettre en œuvre. Cela tient sans doute à la complexité du sujet, à l'enchevêtrement des structures et à la diversité des acteurs comme des usagers, confrontés aux inégalités sociales et territoriales.

Le sujet de l'inadéquation entre l'offre des fédérations, des clubs licenciés, souvent tournée vers les résultats, la compétition, dans des horaires définis, selon un fonctionnement établi, et la demande de la population pour une offre souple, individualisée, mériterait à lui seul un travail de réflexion, voire de recomposition de l'offre.

Celui de la reconnaissance des bénévoles, évoqué dans le texte, appelle lui aussi à poursuivre la réflexion, notamment sur leur statut juridique, leurs formations, leurs responsabilités. Les professionnels, femmes et hommes impliqués au quotidien, trouveront-ils dans l'avis des réponses à leurs aspirations de formation et de reconnaissance ?

Les collectivités vont-elles recueillir des solutions pour guider leurs choix au service de toutes les populations ? Seront-elles mieux informées sur le partage, entre elles, des compétences et des responsabilités ?

Pour la CFDT, cet avis est un premier pas, généraliste, qui pourrait être suivi d'autres, plus opérationnels. Il ouvre sur des champs de réflexion dont il faudra se saisir.

La CFDT a voté cet avis.